


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20221912-01 Du 19 décembre 2022 CLOS FOLLÉAS RÉFECTION D'UN MUR D'ENCEINTE</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	14.12.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	14.12.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CLOS FOLLÉAS RÉFECTION D'UN MUR D'ENCEINTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la réfection partielle d'un mur d'enceinte du clos Folléas.

Coût de l'opération : 1 400 € HT

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Prend** note et s'engage à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 20 décembre 2022.

Le Maire Hervé BÉAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT

